

Paris, le 19 décembre 2023

**Monsieur Gabriel ATTAL**  
**Ministre de l'Éducation nationale et de la**  
**Jeunesse**  
**110, rue de grenelle**  
**75007 Paris**

Objet : demandes du SE-Unsa pour une reconnaissance des conseillers principaux d'éducation

Monsieur le Ministre,

A l'occasion de nos rencontres de ce premier trimestre, le SE-Unsa a insisté sur la nécessité que le premier employeur de France et d'Europe considère au même niveau tous les personnels de l'Éducation nationale, chacun jouant un rôle capital pour le bon fonctionnement du système éducatif. Cela doit nécessairement passer par une meilleure prise en compte de celles et ceux qui sont sans nul doute moins « visibles », voire « invisibles ».

A la suite de nos échanges, vous avez prêté une attention particulière à la nécessité de nommer ces personnels lors de chacune de vos expressions publiques. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour reconnaître réellement le rôle et les compétences de ces personnels.

Aussi, le SE-Unsa tient, par ce courrier, à vous exprimer les éléments qui font cruellement défaut à la reconnaissance d'un métier pourtant très impacté ces dernières années, notamment avec le Covid et depuis la rentrée scolaire avec un climat scolaire devenu très anxiogène. Il s'agit du métier de conseiller principal d'éducation.

La méconnaissance de ce métier et de sa réalité ne peut en justifier l'absence de considération. Mais si méconnaissance il y a, alors en voici un exposé du quotidien et des besoins de ces personnels au cœur du réacteur des établissements scolaires.

Tout d'abord, concernant les missions propres des CPE, nous rappelons que ces personnels sont en première ligne pour la détection et la gestion des questions de harcèlement, mais aussi pour sécurité des élèves. Ils ont aussi en charge l'accueil et la surveillance des élèves avec les assistants d'éducation (AED), le lien avec les familles et le respect des valeurs de la République avec les enseignants.

D'ailleurs, si l'on reprend la phrase emblématique qui figure dans la circulaire n° 2015-139 du 10-8-2015, on y lit bien que *l'ensemble des responsabilités exercées par le CPE se situe dans le cadre général de la vie scolaire qui peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel.*

Pourtant, les CPE sont systématiquement absents de tous vos courriers adressés à la profession qui mettent en avant la réussite des élèves, comme si les CPE étaient réduits à assurer la « garderie d'élèves ».

.../...

Ils ne sont en revanche jamais oubliés lorsqu'il faut passer à la mise en œuvre des nombreux dispositifs annoncés. Leur assigner des tâches supplémentaires chronophages et non rémunérées est une habitude fort dommageable pour la qualité de leur travail et leur motivation. Ils sont très souvent les référents *Harcèlement*, référents *PHARe*, référents *Secourisme et santé mentale...* Toutes ces tâches s'ajoutent au travail quotidien sans moyens supplémentaires.

Pour reconnaître de façon décente ces professionnels essentiels à la réussite des élèves, à l'amélioration du climat scolaire et à un meilleur fonctionnement de tout le système, le SE-Unsa vous demande donc de tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail des CPE et pour les revaloriser de façon plus juste.

Le SE-Unsa demande premièrement qu'un CPE supplémentaire soit recruté dès 400 élèves dans un établissement et dès 250 élèves lorsque cet établissement est en éducation prioritaire. Il est aussi impératif que le nombre de CPE TZR soit nettement augmenté.

Le SE-Unsa demande ensuite que le pacte, pour lequel nous avons dénoncé l'absence totale d'équité entre les personnels, soit reconnu comme excluant les CPE. Si rien ne leur est règlementairement empêché, la réalité de leurs emplois du temps et de leurs missions rend impossible la quasi-totalité des missions rémunérées par le pacte. Il est donc important de reconnaître cette exclusion pour envisager une autre reconnaissance financière possible.

Enfin, le SE-Unsa vous demande de ne plus oublier les CPE, mais aussi les PsyEN, les AED et les AESH à l'occasion de toute vos communications à la profession. Être exclus systématiquement des propos et des annonces de son propre employeur, être renvoyés à ce point à l'invisible, est la première cause, pour ces personnels, de démotivation, souffrance au travail, voire abandon du métier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Elisabeth ALLAIN-MORENO  
Secrétaire générale du SE-UNSA

Copie à :

- M. MELMOUX-EUDES, Directeur général des ressources humaines
- Mme TCHOU-CONRAUX, Conseillère sociale